

parce que ce n'est pas à ce niveau qu'il faut exercer un contrôle. Les contrôles à l'égard du prix du pain doivent en réalité s'exercer sur toutes les autres phases de la fabrication et de la mise en marché. Ces contrôles doivent s'exercer sur la main-d'œuvre, la fabrication, le transport et enfin sur les supermarchés et leur marge de profit.

Même si je félicite le ministre de vouloir instituer un régime de dualité des prix, j'estime que le bill ne réussira pas à atteindre ainsi l'objectif qu'il a défini pour le présenter. J'aimerais en outre formuler des observations au sujet du plancher de 5 dollars qui sera appliqué de 1974 à 1980. Le malheur pour l'agriculteur, c'est que le gouvernement fixe le prix pour les six prochaines années. A mon avis, rien ne saurait être plus alarmant et plus dangereux pour la communauté agricole ou pour les producteurs de denrées alimentaires que de voir inséré dans la loi le montant de la subvention.

Nous savons tous ce qui s'est produit ces dernières années dans l'industrie pétrolière, et avons tous été témoins des hausses fulgurantes du pétrole brut. Lorsque nous considérons sur la scène internationale, les données qui peuvent influencer sur les prix des grains, tout nous autorise à prévoir une hausse des prix. Examinons un moment certains indices d'une hausse des prix. En premier lieu, mettons que nous partageons toutes les denrées alimentaires du monde entre tous les peuples de la terre, nous constaterions qu'il y a à peine assez d'hydrates de carbone pour tout le monde et une déficience de protéines. Telle est la situation à l'heure actuelle. Avec la population du monde qui ne cesse d'augmenter, nous allons accuser de plus en plus de retard.

Prenons le cas de l'Inde. Il y naît tous les ans environ 77 millions de nouvelles bouches à nourrir. C'est quatre fois la population du Canada. Nous ne devons pas l'oublier à la lumière du fait que le Canada prévoit actuellement une diminution de sa récolte de grains, les États-Unis récolteront moins du quart de leur production de maïs, et l'Union soviétique se maintient à peine à son niveau normal. Il s'agit en somme de 30 millions de tonnes de céréales de moins sur le marché mondial cette année, ce qui rend certes la situation extrêmement critique.

Ajoutez à cela le fait qu'avec la pénurie de pétrole et les coûts très élevés, la production d'engrais azoté est très limitée. C'est dire qu'un plus grand nombre de personnes auront encore plus besoin de denrées alimentaires. Compte tenu de tous les facteurs, dont l'inflation et le coût des machines agricoles, il est inévitable que le prix du blé augmente sur le marché international. Et le bill, lui, bloque pour six ans le prix du blé vendu au Canada. Si j'étais céréaliculteur dans les Prairies aujourd'hui, je serais très inquiet, car, à moins d'amender le bill, un blocage des prix sera imposé aux producteurs de blé pendant six ans. Or, je le demande, qu'elle autre industrie accepterait un tel blocage? Assurément, le banquier refuserait de voir les taux d'intérêt fixés pour six ans. Les producteurs de machines agricoles, les industries fabriquant les pneus, les produits chimiques et autres rejetteraient un blocage de six ans de leurs prix.

Il est crucial d'amender ce bill pour qu'il soit tenu compte du rapport entre les prix et les coûts de production. Sans cela, on fera selon moi une grave insulte au producteur de denrées alimentaires. En fait, rien n'importe plus, dans le monde d'aujourd'hui, que de reconnaître le professionnalisme du travail de ceux qui produisent les denrées alimentaires à un rythme sans cesse plus rapide et de les encourager.

Double prix du blé—Loi

Il faut selon moi tenir compte également d'un autre aspect du bill; il s'agit d'une disposition de la page 3: ... s'y ajoute un intérêt, au taux annuel fixé par arrêté du ministre des Finances, pour la période commençant le premier jour du mois qui suit...

D'abord, cela veut dire que l'agriculteur, avec un système de double prix, reçoit son argent, non comme une subvention, mais en deux versements. Il s'agit de son argent, et il reçoit le second versement plus tard. Puisqu'il s'agit de son argent, il se trouve à prêter au gouvernement. Selon moi, il importe qu'il ne soit pas traité comme par le passé et qu'au lieu de recevoir un taux d'intérêt insignifiant pour cet argent, il reçoive le taux d'intérêt normal sur les prêts. En effet, pourquoi les agriculteurs devraient-ils appuyer le gouvernement fédéral, qui devrait au moins pouvoir payer les taux d'intérêt courants sur les prêts?

● (1550)

L'autre chose que je mets en doute, et là encore, selon moi, c'est une insulte pour ceux qui préconisent une approche professionnelle en agriculture, c'est qu'on doive attendre 30 jours. Une attente de 30 jours peut, de fait, représenter un montant considérable d'intérêt dans le cas d'un chargement de grain assez important. En outre, il est à noter que si quelqu'un emprunte de l'argent d'une banque pour 30 jours, il doit payer l'intérêt pour toute la période. Selon moi, cela devrait toujours être le cas. On ne calcule pas les taux d'intérêt au premier jour du mois suivant parce que cela voudrait dire que ceux qui ont vendu quelque chose le premier ou le deuxième jour du mois ne recevraient pas d'intérêt avant 30 jours.

Il est évident que si nous voulons créer un contexte qui encouragera les producteurs de céréales à produire beaucoup plus massivement que par le passé, il faudra qu'ils soient bien rétribués pour leurs efforts. Si nous voulons enrayer la pénurie de produits alimentaires qui sévit actuellement sur la planète, il est évident que nous devons faire bénéficier les producteurs de céréales des mêmes avantages que tous les autres producteurs industriels. Le bill que nous étudions aujourd'hui ne traite pas l'agriculture comme une industrie, mais comme un élément subalterne de la société dans la mesure où les taux d'intérêt ne peuvent y être aussi élevés ou ne peuvent être fixés aussi librement que dans d'autres domaines, et où il n'existe pas vraiment de comparaison possible entre les coûts de production des céréales et le montant que touchent les agriculteurs.

J'aimerais développer ce point en quelques instants. Tout récemment, la Chambre a étudié une mesure concernant la grève des manutentionnaires de céréales de la côte du Pacifique. A l'époque, le principal argument du gouvernement était que les manutentionnaires de céréales de la côte du Pacifique auraient dû avoir le même traitement que les débardeurs qui travaillaient dans les mêmes docks. Si le gouvernement accepte ce genre d'argument, pourquoi ne l'accepterait-il pas aussi en ce qui concerne les agriculteurs? Pourquoi faut-il que les agriculteurs qui prennent des risques financiers lorsqu'ils investissent, qui misent sur le temps, qui jouent un jeu de hasard avec les insectes nuisibles et qui font des paris sur des marchés fluctuants, n'aient pas droit à une quelconque garantie analogue à celle que l'on donne aux travailleurs non spécialisés qui ont simplement à décharger les bateaux? Pourquoi ne leur verse-t-on pas des primes d'ajustement au coût de la vie, comme on l'a fait pour les manutentionnaires de céréales pour la simple raison qu'ils travaillaient à côté des débardeurs? Si nous devons accorder l'égalité de traitement à